

CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
Rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022, 2023 et 2024 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022 a été déposé au bureau du greffe de Carignan le 13 septembre 2021, conformément aux articles 70 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1).

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à cet effet, en vertu du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1).

Une telle demande doit être déposée avant le 1^{er} mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle.

La demande de révision peut être déposée directement à l'hôtel de ville ou transmise par courrier recommandé.

Toute demande de révision doit être rédigée sur la formule prescrite et être accompagnée du tarif établi par l'organisme municipal responsable de l'évaluation, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Ladite formule est disponible sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/documentation/FOR_DemandeRevisionRoleEval_FR.pdf.

La demande de révision doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées.

Donné à Carignan, ce 15 septembre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 15 septembre 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 15 septembre 2021.

Donné à Carignan, ce 15 septembre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière